

## **Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 juin 2010**

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

### **1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 avril 2010**

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 avril 2010.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Rapport sur le prix et la qualité du service 2009**

Monsieur le Président demande à Monsieur Laurent CASSÉ de présenter le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui a été transmis aux membres du Comité en annexe au rapport ou par courrier électronique.

Monsieur Laurent CASSÉ présente ce rapport et répond aux questions des membres du Comité.

*Suite à cette présentation, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*

### **3. Adhésion de la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres pour les communes de Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles**

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération du 30 mars 2010 la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres a sollicité pour les communes de Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles son retrait du SMEEOM de la Moyenne Garonne et son adhésion au SIEEOM du Sud-Quercy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur le Président vous propose d'accepter l'adhésion de la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres pour l'ensemble de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres pour les communes de Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles, et autorise son Président à signer la convention à intervenir entre le SMEEOM de la Moyenne Garonne et le SIEEOM du Sud-Quercy ainsi que tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.*

#### **4. Modification des statuts du SIEEOM du Sud-Quercy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Afin d'intégrer les adhésions de la commune de Saint-Amans de Pellagal et de la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres pour l'ensemble de son périmètre, Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier les statuts du SIEEOM du Sud-Quercy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il précise que cette modification entraîne de fait une nouvelle représentativité des collectivités membres.

Il donne lecture des modifications proposées puis il présente la nouvelle représentativité des collectivités membres. Il précise que la réflexion sur la représentativité a été menée en partenariat avec les Maires et les Présidents des collectivités membres.

Monsieur BENOIS, membre du Comité Syndical et Président de la Communauté de Communes du Quercy-Pays de Serres confirme ce travail de réflexion et détaille les raisons qui les ont conduit à proposer cette nouvelle représentativité.

*Suite à cette présentation, le Comité Syndical à l'unanimité, valide la modification des statuts à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, autorise son Président à signer les nouveaux statuts et dit que ces statuts seront transmis pour avis aux collectivités membres.*

#### **5. Projet de reconstruction de la déchèterie située à Lafrançaise**

##### **5.1. Présentation du projet**

Monsieur le Président présente le projet de reconstruction de la déchèterie située à Lafrançaise proposé par le Maître d'œuvre, Quercy Ingénierie, et validé par le bureau du 3 juin 2010.

Il précise que ce projet a pour ambitions de favoriser un meilleur tri des déchets, d'apporter un service de qualité et de faciliter la gestion du site tout en maintenant un coût de fonctionnement limité.

Dans ce sens, il précise que ce projet prévoit 9 bennes à quai, un local « Recyclerie » dédié au réemploi des objets collectés couvert de panneaux photovoltaïques, un local de stockage et un local administratif.

Certains membres de l'assemblée expriment leur réserve sur la rentabilité attendue des panneaux photovoltaïques.

M. MALMON et Mme TAURAN, Vice-Présidents confirment les estimations données au Président par le Maître d'œuvre et soutiennent cette démarche volontariste de production d'énergie renouvelable et d'éducation à l'environnement.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°3 du 3 juin 2009 qui approuve l'acquisition de parcelles dans la Zone Artisanale du Rival à Lafrançaise d'une superficie totale de 10 667 m<sup>2</sup> au prix de 45 000 € nécessaire à la reconstruction de cette installation.

Il rappelle aussi la délibération n°5 du 10 décembre 2009 qui l'autorise à lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre. Il rappelle que la société Quercy Ingénierie a été retenue pour réaliser cette prestation.

Monsieur le Président précise que le montant des travaux est estimé à 671 206 € HT.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre cette opération.

***Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve ce projet et demande à son Président de le mettre en œuvre.***

### **5.2. Election de la commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Il rappelle que la commission d'appel d'offres est composée du Président du SIEEOM qui est Président de la commission d'appel d'offres et de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a élu sur la base des candidatures déclarées à la représentation proportionnelle au plus fort reste et pour la durée du mandat :***

***- Membres titulaires : Mme TAURAN, M. MALMON Alain, M. RESONGLES,***

***- Membres suppléants : M. TAFUREAU, M. CALVET, M. PRADIN,***

***Rappelle que Monsieur LAMOLINAIRIE Michel, Président du SIEEOM, est Président de la commission d'appel d'offres.***

### **5.3. Lancement du marché public**

Monsieur le Président propose de l'autoriser à lancer la procédure de marché public pour réaliser ce projet. Il vous précise que ce marché sera soumis au vote du Comité Syndical.

Compte tenu que ce montant est inférieur à 4 845 000 € HT, Monsieur le Président propose aux membres présents de conclure un marché passé en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

***Le Comité Syndical à l'unanimité, autorise le Président à lancer la procédure de Marché Public de travaux pour ce projet de reconstruction de la déchèterie située à Lafrançaise et de construction d'une recyclerie.***

#### **5.4. Autorisation de programme**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le montant de l'opération de reconstruction d'une déchèterie et de construction d'une recyclerie sur la commune de Lafrançaise s'élève à 866 983,37 € (toutes charges et frais compris). Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2010 et 2011. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2010, il propose de voter une autorisation de programme pour les 866 983,37 € concernés.

*Le Comité Syndical à l'unanimité, décide :*

*- Article 1<sup>er</sup> : de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :*

*Montant global de l'AP : 866 983,37 €*

*CP 2010 : 200 000,00 €*

*CP 2011 : 666 983,37 €*

*- Article 2 : que les dépenses seront équilibrées comme suit :*

*Emprunt / autofinancement : 412 431,32 €*

*Subventions : 454 552,05 €*

Monsieur le Président précise que cette autorisation doit donner lieu aux deux décisions modificatives du budget suivantes :

*- Décision Modificative n°1 :*

<b>CHAPITRE/ ARTICLE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>RECETTE</b>	<b>TYPE OPERATION</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
23/2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 374 122		réelle
16/1641	Emprunts		- 374 122	réelle
	<b>Total Investissement</b>	<b>- 374 122</b>	<b>-374 122</b>	
	<b>Total général</b>	<b>- 374 122</b>	<b>- 374 122</b>	

- Décision Modificative n°2 :

CHAPITRE/ ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
23/2315	Installations, matériel et outillage techniques	150 000		réelle
23/2313	constructions	50 000		
16/1641	Emprunts		200 000	réelle
	<b>Total Investissement</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	
	<b>Total général</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	

*Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve les décisions modificatives n°1 et n°2 présentées ci-dessus.*

### **5.5. Demandes de subventions**

Monsieur le Président présente les montants prévisionnels suivants :

Travaux déchèterie :	467 706,00 € HT
Travaux recyclerie :	203 500,00 € HT
Maîtrise d'œuvre et divers (8 % des travaux) :	53 696,48 € HT
<b>MONTANT TOTAL HT :</b>	<b>724 902,48 €</b>
<b>TVA :</b>	<b>142 080,89 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC :</b>	<b>866 983,37 €</b>

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

- Subvention ADEME Travaux reconstruction déchèterie (30 %) :	140 311,80 €
- Subvention ADEME Travaux construction recyclerie (50 %) :	101 750,00 €
- Dotation Globale d'Équipement Travaux (35 % limités à 400 000 €) :	140 000,00 € (25 % + 10 % de majoration projet intégrant un volet développement durable)
- Conseil Général (10 %) Montant total :	72 490,25 €
- Autofinancement / Emprunt :	412 431,32 €
- <b>TOTAL :</b>	<b>866 983,37 €</b>

*Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus, demande à son Président de solliciter les subventions aux organismes présentés ci-dessus, demande l'autorisation de préfinancer les travaux.*

## **6. Désignation des membres de la cellule locale d'Hygiène et de Sécurité**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer une cellule locale d'Hygiène et de Sécurité composée d'élus et d'agents de la collectivité qui aura pour mission de suivre la mise en œuvre du document unique d'hygiène et de sécurité et la politique de prévention et de sécurité du travail de la collectivité.

Il propose aux membres du Comité Syndical que cette cellule soit composée de 4 personnes :

- 2 élus : Le Président et Alain MALMON, Vice-Président,
- 2 agents : Laurent CASSÉ, Directeur, et Alain DELLAMARIA, chef d'équipe et agent chargé de la mise en œuvre du document unique.

*Le Comité Syndical à l'unanimité, décide de créer une cellule locale d'Hygiène et de Sécurité, dit que cette cellule aura pour mission de suivre la mise en œuvre du document unique d'hygiène et de sécurité et la politique de prévention et de sécurité du travail de la collectivité et désigne les 4 personnes nommées ci-dessus comme membres de la cellule d'Hygiène et de Sécurité.*

## **7. Recrutement d'un agent en emploi aidé**

Après avoir rappelé les principales caractéristiques du Contrat Unique d'Insertion, Monsieur le Président propose d'embaucher une personne sous ce dispositif qui serait affectée au service technique.

Dans le cadre de ce dispositif, il propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois.

*Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la proposition de son Président et l'autorise à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la création de cet emploi.*

## **8. Acquisition et demande de subvention pour un appareil auditif**

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite aux visites médicales annuelles des agents, la médecine du travail a constaté la nécessité d'équiper un agent reconnu en qualité de travailleur handicapé de prothèses auditives. En effet, cet équipement lui est indispensable pour assurer sa fonction d'agent de collecte. A défaut, cet agent devrait être reclassé.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer financièrement à l'acquisition de cet appareil par versement direct au vendeur par mandat administratif comme présenté dans le plan de financement suivant :

Coût des prothèses auditives : 4 840 € TTC

- Agent : 3 028,26 € couvert par la CPAM, sa mutuelle et la prestation de compensation du handicap,
- SIEEOM : 1 811,74 €.

Afin de couvrir cette dépense nécessaire au bon fonctionnement du service, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de solliciter un financement à 100 % du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

*Le Comité Syndical à l'unanimité, décide de participer financièrement à l'acquisition des prothèses auditives nécessaires à cet agent reconnu en qualité de travailleur handicapé et conformément à la recommandation de la médecine du travail pour un montant de 1811,74 € et de solliciter la participation financière du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour couvrir cette dépense.*

Monsieur le Président précise que cette acquisition doit donner lieu à la décision modificative du budget suivante :

CHAPITRE/ ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
	<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
67/6714	Bourses et prix	1 900		réelle
74/7478	Autres organismes		1900	
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>Total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>Total général</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	

*Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 présentée ci-dessus.*

### **9. Expérimentation : nouveau mode de diffusion des composteurs**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM met à disposition des administrés des composteurs en déchèterie au prix de 15 € depuis 2004.

Cette opération a pour objectif de limiter la production de déchets ménagers en permettant à chaque ménage de valoriser chez eux une part importante de leurs déchets en compost. Ainsi, depuis 2004 la collectivité a distribué près de 800 composteurs et équipé ainsi environ 16 % des foyers. Une enquête menée en 2009 a montré que la très grande majorité des composteurs distribués étaient bien utilisés et que les personnes concernées étaient satisfaites. D'un point de vue économique, cette même étude a permis d'évaluer que le coût du composteur pour la collectivité était amorti en 5 mois.

Mais Monsieur le Président précise que désormais cette opération semble atteindre un seuil, une nouvelle formule du déploiement des composteurs semble nécessaire pour donner un nouvel élan à cette démarche.

Ainsi, il propose de mener une opération test sur une commune ou une zone de la collectivité en procédant comme suit :

1. Préparer l'opération avec les élus locaux,
2. Contacter directement chaque foyer de la zone déterminée et leur proposer la mise à disposition gratuite d'un composteur,
3. Livrer le composteur à leur domicile : aide au montage et au compostage, signature d'une convention d'engagement,

4. 6 mois après : contacter les foyers dotés d'un composteur pour vérifier s'ils utilisent bien le composteur et pour les aider à améliorer leur pratique.

Monsieur le Président propose de réaliser ce test sur un panel d'environ 100 foyers.

Il propose à M. MALMON Charles, Délégué Syndical et Maire de Montastruc de mener cette expérimentation sur sa commune. M. MALMON accepte cette proposition.

*Le Comité Syndical décide à l'unanimité, de mettre en œuvre cette expérience de distribution gratuite de composteurs comme présentée ci-dessus.*

#### **10. Opération : « 2011 : L'Odyssée du Verre »**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Tarn-et-Garonne fête cette année les 30 ans de collecte sélective du verre en vue de son recyclage. A cette occasion, les 10 collectivités en charge de la gestion des déchets dans le département souhaitent impulser un nouveau souffle à cette pratique connue de tous mais pas encore adoptée par tous.

Monsieur le Président présentent les actions prévues sur la période 2010 - 2011 à destination de tous les publics qui seront réalisées en collaboration avec Eco-Emballages et la Verrerie ouvrière d'Albi (VOA). La première de ces actions a été la visite de la verrerie d'Albi le jeudi 27 mai par 60 élus du département dont 9 du SIEEOM du Sud-Quercy.

Les élus du SIEEOM présents lors de cette visite confirment les enjeux économique et financier d'un meilleur tri du verre.

Actuellement le SIEEOM du Sud-Quercy collecte 32 kg par habitant et par an sur un gisement de 50 kg. L'objectif de cette opération est de collecter 5 kg par habitant et par an de plus sur la période 2010-2011.

#### **11. Lavage des bacs et des colonnes**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les agents du SIEEOM nettoient en ce moment les colonnes à verre et à papier en régie sur l'ensemble des communes du territoire.

Il rappelle que la société ANCO interviendra du 28 juin au 2 juillet pour laver et désinfecter les bacs verts et jaunes. Monsieur le Président précise que sur cette période les tournées de collecte seront entièrement modifiées pour permettre cet entretien ce qui pourrait provoquer quelques débordements.

#### **Questions diverses et informations**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le prochain journal du tri sera distribué fin juin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.**

**Le Président,**

**Michel LAMOLINAIRIE**